



DÉCISION DU MAIRE N° 2023-093 :

Cession d'un véhicule RENAULT KANGOO

Prise en application de la délibération n°22-14-04 du 1^{er} octobre 2022

La Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°22-14-04 du 1^{er} octobre 2022 portant délégation de compétences au Maire,

Considérant le souhait de la ville de vendre un véhicule du parc communal acheté en 2012, de marque RENAULT type KANGOO immatriculé CC-297-ZY,

Considérant la proposition de reprise de ce véhicule pour la somme de 500,00 € TTC par le GARAGE DU GOLF – 1 rue Denis Papin – 95280 JOUY-LE-MOUTIER,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

La cession pour un montant de 500,00 € TTC à GARAGE DU GOLF – 1 rue Denis Papin – 95280 JOUY-LE-MOUTIER, d'un véhicule RENAULT KANGOO immatriculé CC-297-ZY.

ARTICLE 2 :

Le véhicule fera l'objet d'une sortie d'inventaire comptable de la commune.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire et communication en sera faite aux membres du Conseil municipal.

ARTICLE 4 :

La Directrice générale des services et le comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Monsieur le comptable public,
- Le/les intéressé(s) pour notification.

Fait à COURDIMANCHE, le 27 Octobre 2023

Sophie MATHARAN



Maire de Courdimanche

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « *Telerecours citoyens* » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>)